

DROGUE**668 kg de kif saisis à Alger**

La cellule de communication de la Sûreté de la wilaya d'Alger a organisé un point de presse afin de faire le bilan des activités judiciaires de l'année 2006. Au cours de son exposé, le responsable de la police judiciaire de la Sûreté de la wilaya d'Alger a expliqué que ses services ont traité 6674 affaires durant l'année 2006.

Cela a permis l'arrestation de 4278 individus directement impliqués dans des affaires de drogue. Le traitement des ces affaires a permis la saisie de 668 kg de kif, 22 g d'héroïne ainsi que 41 447 pilules hallucinogènes.

Le conférencier a expliqué que dans le lot des affaires traitées, deux se sont révélées être en rapport avec un réseau international. Près de 400 kg de la drogue saisie étaient destinés pour l'Europe.

L'officier a en outre expliqué que le concours des citoyens a été très bénéfique dans la solution et la découverte des affaires à travers l'information de la police sur l'existence du fric via des lettres anonymes. Par ailleurs, le responsable de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) a pu mettre fin au parcours de trois individus spécialisés dans le vol et le recel des pièces archéologiques. Appréhendés à Ouargla, les prévenus sont poursuivis pour vol d'objets millénaires au musée Djébrine d'Illizi.

Au sujet du meurtre d'une vieille femme à Hussein-Dey, il a été précisé que les auteurs ont été placés sous mandat de dépôt après avoir reconnu les faits. Ces derniers avaient assassiné la vieille dame et jeté son corps au cimetière d'El-Alia pour une histoire d'héritage.

N. M.

APPARITION D'UNE NOUVELLE FORME DE CRIQUETS**L'inquiétude des agriculteurs**

L'apparition d'une nouvelle forme de criquets a effrayé la population de Tiaret. Plus précisément, les habitants du lieu-dit El-Malaab se trouvant à proximité de la commune Takhmert, dans la wilaya de Tiaret, ont été pris de panique. Ils ont été en présence, en ce début de semaine, de formes d'insectes inconnus par eux.

Contacté, le directeur de station de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) de Mascara, de qui relève cette commune, Farhaoui Ahmed, a indiqué qu'il s'agit des sauteriaux.

«Ce groupe d'insectes a été localisé dans une jachère. Il ne s'agit ni de criquet pèlerin ni de criquet marocain, mais d'un groupe de sauteriaux», a-t-il indiqué.

Selon ses dires, il s'agit d'une espèce autochtone avec une densité très faible et un stade larvaire L1.

Selon l'Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et d'outre-mer, «les sauteriaux ne sont pas grégariques, ils ne présentent pas de cycle d'invasion, mais peuvent néanmoins pulluler localement et provoquer des dégâts importants aux cul-



tures». C'est ce qui explique l'appréhension des agriculteurs de la région, d'autant plus que ces insectes sont apparus dans une période inhabituelle. M. Farhaoui Ahmed précise que les sauteriaux sont différents des criquets pèlerins dans les caractéristiques physiologiques.

Selon ces explications, ils ne causent pas autant de dégâts. «Leur apparition durant cette période de l'année a été favorable par les conditions climatiques», a-t-il encore relevé. Affirmant que «ce n'est pas une importante invasion», le directeur de station

de l'INPV ajoute qu'il s'agit d'une «petite tâche qui n'a pas une grande importance». Selon lui, «il n'y a aucun danger. C'est pratiquement insignifiant.» Néanmoins, elle reste «une région à suivre», un état des lieux et un suivi seront effectués.

Les Algériens qui ont vécu, entre 2004 et 2005, l'invasion des criquets pèlerins en sont stigmatisés. 13 wilayas du Sud et des Haut-Plateaux (Naâma, Adrar, Djelfa, Laghouat, Ghardaïa,...) ont été inastées.

Des incursions de criquets pèlerins ont été alors signalées

à Bordj-Bou-Arréridj et à Bouira. Sa zone de production est au Sahel.

Acridien de grande taille, le criquet pèlerin, inoffensif pour les cultures dans sa forme solitaire, peut être redoutable dans sa forme grégaire à cause de sa voracité, de la mobilité de ses populations, de l'immensité des zones concernées, du nombre considérable d'individus constituant un essaim.

Quant au criquet marocain, c'est une espèce qui attaque les cultures, notamment celles des céréales en causant des dégâts énormes qui peuvent aller jusqu'à 30 ou 40% de la production.

Sa zone de production se trouve dans la bande englobant Mascara, Saïda, Sidi-Bel-Abbès et Tiaret. Annuellement, des campagnes de traitement contre ce type de bestioles sont menées.

Généralement, les périodes de prospection commencent à la fin du mois février et début du mois de mars.

Ceci coïncide avec la période de neuf mois avant l'écllosion. C'est lors de ces campagnes que les sauteriaux sont également identifiés.

Meriem Ouyahia

LES DEUX AVOCATS SONT ACCUSÉS D'AVOIR REMIS DES OBJETS PROHIBES A LEURS CLIENTS DETENUS**Les affaires Boumerdassi-Sidhoum renvoyées au 21 février**

Les deux avocats accusés d'avoir remis «des objets illégitimes» à leurs clients emprisonnés à Serkadji ont comparu hier devant le tribunal de Bab-El-Oued. L'affaire a été renvoyée au 21 février après que la défense — constituée d'une trentaine d'avocats — eut exigé la présence du directeur de l'établissement pénitentiaire.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Une ambiance inhabituelle régnait, hier matin, au tribunal de Bab-El-Oued, situé dans la commune de Hammamet.

Des dizaines d'avocats du barreau d'Alger ont tenu à être présents en signe de solidarité à l'occasion de la comparution de leurs deux confrères, M^e Hassiba Boumerdassi et de M^e Amine Sidhoum, qui sont accusés d'avoir remis «des objets prohibés» à leurs clients détenus à la prison de Serkadji.

Les «objets prohibés» en question sont en fait des cartes de visite, dans le cas de M^e Sidhoum, et un procès-verbal de première audition concernant son

Oued. Il sera rejoint par Mostafa Bouchahi et Hocine Zahouane.

Les deux accusés apparaissent aux environs de 9 heures. Entourés de leurs confrères, ils mettent au point la stratégie de défense. D'un commun accord, toutes les robes noires, près d'une trentaine, décident de plaider lors de l'audience. «Je défendrai M^e Amine Sidhoum et il en fera autant lorsque ce sera mon tour», précise M^e Hassiba Boumerdassi.

Au moment de pénétrer dans l'enceinte du tribunal, les avocats constatent que des agents de police filtrent les entrées. «Ils veulent donner un caractère exceptionnel à cette audience», explique M^e Sidhoum qui dit refuser comparaître à huis clos. Il n'en sera rien puisque l'audience se déroulera dans des conditions ordinaires. Enfin, presque. La salle s'avère être exigüe face au nombre

impressionnant d'avocats. Les deux affaires étant enrôlées en 65^{ème} et 66^{ème} position, M^e Mohamed Sellini, président de l'Union nationale des barreaux et bâtonnier d'Alger, sollicite de la juge afin qu'elles soient traitées en priorité. Cette dernière refuse dans un premier temps, puis explique à M^e Sellini qu'une réponse lui sera rendue au moment qu'elle jugera opportun. Des cris se font soudain entendre dans la salle lorsque des membres de l'association des familles de disparus déploient une banderole en signe de soutien à Boumerdassi et Sidhoum.

On frôle l'outrage à la cour. La juge ordonne l'intervention des agents de l'ordre puis décide de lever l'audience.

Au sein du collectif de la défense, on ne manque pas de dénoncer cette tentative de récupération politique. L'audience reprend après

une pause d'une vingtaine de minutes. La tension n'a pas baissé pour autant. La juge accepte cependant que les deux affaires passent en priorité. Mais elle décide aussitôt de renvoyer les affaires au 7 février.

Une décision qui a provoqué l'ire de M^e Miloud Brahim. «Vous n'avez aucune raison valable de renvoyer ces affaires», lance-t-il. L'audience est à nouveau levée, mais par le magistrat du siège cette fois-ci. Puis les deux parties parviennent à un accord : le collectif de la défense

accepte le principe d'un renvoi à condition que le directeur de la prison de Serkadji soit convoqué.

La juge arrête finalement la date du 21 février 2007. «Nous avons demandé la présence du responsable de cet établissement car nous avons relevé plusieurs contradictions dans les correspondances qu'il a adressées au parquet.

Cela est une preuve que nous sommes face à des affaires préfabriquées», soulignera M^e Sellini au sortir du tribunal.

T. H.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Yahiaoui, Haddad, Azzam, Berrabah et Aït Salem d'Alger, Tizi-Ouzou, Paris, Kentucky ont la douleur d'annoncer le décès de **Yahiaoui Ali**, cadre retraité et ancien moudjahid à l'âge de 75 ans.

La levée du corps se fera demain 19/01/2007 de la cité Midouni-Rachid, Châteauneuf, El-Biar, Alger.

L'enterrement aura lieu au cimetière d'El-Alia. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournerons.